

Communiqué de presse

## Le train e-Santé est en marche: premier plan d'action déjà actualisé

BRUXELLES, 14/10/2015.- Près de deux millions de Belges ont déjà donné leur consentement pour l'échange électronique sécurisé de leurs données médicales entre prestataires de soins. « L'e-Santé a démarré comme un TGV. On n'arrêtera plus l'utilisation des technologies numériques dans le cadre des soins de santé », déclare la ministre fédérale des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block. « Les choses vont même à une vitesse telle que nous avons déjà dû actualiser le premier Plan d'action e-Santé 2013-2018. » Cette mise à jour a été présentée aujourd'hui, le 14 octobre 2015, par la ministre De Block et ses huit collègues, les ministres régionaux de la Santé publique.

Le plan d'action actualisé comporte 20 points d'action concrets. Les principales adaptations par rapport à la première version sont:

- un focus encore plus important sur la **collaboration multidisciplinaire** entre prestataires de soins,
- le volet complètement nouveau concernant le « **mobile health** »,
- une plus grande attention à l'égard de soins de santé avec **le moins de paperasse possible**. L'un des objectifs est qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les médecins généralistes puissent envoyer électroniquement l'attestation des soins donnés à la mutualité, ce qui fera progressivement disparaître les attestations vertes et blanches.

Début octobre 2015, 1,93 million de Belges avaient déjà donné leur consentement pour l'échange électronique de leurs données médicales entre prestataires de soins, contre 352.000 début octobre 2014. En juillet de cette année, les prestataires de soins de notre pays ont échangé entre eux 3,7 millions de messages en utilisant l'eHealthBox sécurisée, par rapport à 2,5 millions en juillet 2014. Et chaque mois, 11 millions de prestataires de soins, surtout des pharmaciens, se renseignent sur l'état d'assurabilité d'un patient, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'ils vérifient si le patient est en ordre de mutualité. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes: l'e-santé a du succès.

Par la signature du plan d'action adapté, les neuf ministres en charge de la Santé publique dans notre pays s'engagent à exploiter de manière optimale les possibilités de l'e-santé.

*Le ministre flamand du Bien-Etre, de la Santé publique et de la Famille Jo Vandeurzen déclare: « Nous constatons que depuis cette année, les généralistes et les pharmaciens partagent de plus en plus de données sur Vitalink et, donc, collaborent électroniquement de plus en plus souvent, dans l'intérêt de leurs patients. La Flandre investit déjà depuis des années dans les formations, la technologie et le changement de culture qui sont nécessaires pour que les prestataires de soins collaborent davantage autour de leurs patients, mais aussi avec leurs patients. Ces efforts sont désormais renforcés par l'engagement commun des différentes autorités de notre pays. »*

*Le ministre wallon de la Santé publique Maxime Prévot déclare : « Nous mettons actuellement la dernière main à notre cadre légal pour l'échange électronique de données de santé. Le décret en la matière a été approuvé à l'unanimité il y a dix jours en Commission wallonne de la Santé et*

*sera présenté aujourd'hui, le 14 octobre, en réunion plénière du Parlement wallon. Il est essentiel que les évolutions en matière d'e-santé soient soutenues par le plus grand nombre. Le système doit avant tout inspirer confiance, tant parmi les patients que parmi les prestataires de soins. C'est pourquoi nous sommes attentifs à toutes les préoccupations légitimes exprimées sur le terrain. »*

*Didier Gosuin, ministre bruxellois de la Santé: « A Bruxelles, notre priorité est d'intégrer les soins de première ligne dans les dispositifs e-santé. Premiers contacts du citoyen, ils sont la porte d'entrée des patients dans le système de soins. Une attention particulière doit donc leur être apportée afin de les impliquer dans les échanges d'informations électroniques tout en leur offrant des possibilités de se former à ces nouveaux outils. C'est pourquoi, mon objectif est de soutenir et de valoriser l'utilisation des outils e-santé par tous les professionnels de la santé. Nous comptons d'ailleurs mener une campagne d'information générale afin de sensibiliser les utilisateurs aux nombreux avantages dans le courant du premier semestre 2016. »*

### **Collaboration multidisciplinaire**

Vu le vieillissement, notre population compte toujours plus de patients chroniques souffrant de différentes maladies. Pour pouvoir soigner et accompagner ces personnes au mieux, il est essentiel que tous les prestataires de soins (médecins, pharmaciens, infirmiers...) puissent communiquer facilement et rapidement autour du patient et aient toujours accès à l'information médicale la plus récente qui est pertinente pour leurs tâches de soins. Les applications d'e-santé sont la manière idéale de soutenir cette collaboration multidisciplinaire.

### **Mobile health**

L'un de ces domaines d'application est le « mobile health », ou plus simplement « m-health ». Grâce à des applications et des appareils mobiles, les patients peuvent mieux suivre et faire suivre leur santé. M-health évolue à une vitesse fulgurante. C'est pourquoi un volet qui lui est dédié a été ajouté dans le Plan d'action. Ce domaine est jeune et nécessite un cadre clair. La qualité des applis, mais aussi des appareils doit être garantie. Il faut garantir le respect de la vie privée et la sécurité des données médicales et personnelles et il faut davantage de données probantes scientifiques et de pratique. Le mobile health doit également être intégré dans le modèle actuel de remboursement des prestataires de soins. Pour apporter une réponse adéquate à ces points, plusieurs projets pilotes seront lancés cette année encore.

### **Moins de paperasse**

L'e-Santé est également un levier d'évolution vers des soins utilisant peu de papier pour tous: les patients, les prestataires de soins, les mutualités et les pouvoirs publics. A terme, les prestataires de soins ne devront plus enregistrer les données médicales qu'une seule fois (principe *only once*). Les attestations papier seront remplacées autant que possible par des attestations électroniques: à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les médecins généralistes pourront transmettre l'attestation des soins donnés à la mutualité du patient par voie électronique. ...  
Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, toutes les prescriptions de médicaments seront chargées électroniquement dans un espace sécurisé, d'où les pharmaciens pourront les télécharger. Et d'ici 2017, l'attestation d'incapacité de travail au format électronique sera la norme.  
« Dans un premier temps, cette digitalisation de l'administration demandera du temps et des efforts de la part des intéressés, j'en ai conscience », déclare la ministre De Block, « mais ces efforts paieront: la charge administrative des prestataires de soins sera réduite, ce qui leur laissera plus de temps à consacrer à leurs patients. Les patients et les mutualités auront aussi moins de paperasse. »

### **Des alternatives en cas de difficultés**

Le bon fonctionnement des e-applications est une autre préoccupation des prestataires de soins. Les acteurs sont nombreux (mutualités, fournisseurs de logiciels, plate-forme eHealth ...) au sein de l'e-santé. Une panne chez l'un d'eux peut avoir des conséquences sur l'ensemble du système.

C'est pourquoi l'institution publique plateforme eHealth, qui encourage et stimule l'e-santé, analyse chaque problème et cherche des alternatives qui pourraient être activées si l'un des systèmes habituels ne fonctionnait pas bien.

Par ailleurs, la plateforme eHealth a depuis peu plusieurs médecins – « antennes » - par fournisseur qui sont experts en ICT. Ils avertissent immédiatement la plate-forme lorsqu'un problème apparaît dans leur cabinet médical. Ainsi, ces derniers mois, une grande quantité de difficultés ont été résolues très rapidement et le nombre de problèmes baisse à vue d'œil.

### **Le patient comme copilote**

Les applications d'e-santé mobiles et autres contribuent également à renforcer le rôle central du patient dans nos soins de santé. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les citoyens pourront consulter leurs propres données médicales en ligne grâce au *personal health record*. Au moyen d'appareils mobiles et d'applis validés, ils pourront suivre personnellement des paramètres de santé (comme le pouls et la pression artérielle). Les patients chroniques pourront communiquer à distance avec leurs prestataires de soins. Les prestataires de soins auront la possibilité de transmettre à leurs patients des informations digitales, etc. De cette manière, les patients pourront participer encore plus activement à leurs soins et ils deviendront de véritables copilotes de leur propre santé.

### **Partager l'information**

L'une des conditions principales pour que l'e-santé soit une réussite est un échange d'information rapide, ce qui nécessite absolument que les patients donnent leur accord (leur « consentement éclairé ») aux prestataires de soins pour qu'ils puissent partager leurs données médicales. Le patient quant à lui a ainsi la certitude qu'il sera toujours traité sur la base des informations les plus récentes de son dossier médical. Même lors d'une excursion à la Côte, par exemple, chez un prestataire de soins qu'il n'a encore jamais consulté.

De plus, les doubles examens superflus sont évités grâce à un échange électronique aisé des données médicales. Le patient en séjour à la Côte ne devra donc pas faire une prise de sang supplémentaire s'il l'a déjà fait une semaine auparavant dans l'hôpital près de chez lui.

Le Plan d'action accorde une attention particulière à la sécurisation et au respect de la vie privée en matière de données médicales lors du partage d'information. Les données de santé sur un patient sont systématiquement cryptées. Il revient au patient de décider si ces données peuvent être partagées électroniquement et de manière sécurisée et, le cas échéant, entre quels prestataires de soins.

Le 19 mai 2015, l'Inami a lancé une campagne sur cet échange d'information, intitulée « Simplifiez-vous la santé ». Un court film d'animation expliquait clairement quels sont les avantages pour le patient lorsque les prestataires de soins peuvent s'échanger leurs données de santé. Cette petite vidéo est intégralement disponible sur le site web [www.patientconsent.be](http://www.patientconsent.be), où les citoyens peuvent aussi donner immédiatement leur consentement éclairé.

### **Nouveau site web**

Le plan d'action complet, ainsi que d'autres informations sur l'e-Santé, peut être consulté sur le tout nouveau site web [www.plan-esanté.be](http://www.plan-esanté.be).

Les neuf ministres et membres des autorités fédérales, communautaires et régionales associées au Plan d'action e-Santé 2015-2018 sont:

- la ministre fédérale des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block,
- pour la Communauté flamande et la Région flamande, Jo Vandeurzen, ministre du Bien-être, de la Santé publique et de la Famille,
- pour la Région wallonne, Maxime Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,
- pour la Communauté française, Rudy Demotte, ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Joëlle Milquet, vice-présidente du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ministre de l'Éducation, de la Petite enfance, des Crèches et de la Culture,
- pour la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, Guy Vanhengel et Didier Gosuin, tous les deux membres du Collège réuni chargé de la Politique de la Santé, de la Fonction publique, des Finances, du Budget, du Patrimoine et des Relations extérieures,
- pour le Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, Cécile Jodogne, membre du Collège chargé de la politique de la Santé et de la Fonction publique
- pour la Communauté germanophone, Antonios Antoniadis, ministre de la Communauté germanophone de la Famille, de la Santé et des Affaires sociales.

Plus d'info: Els Cleemput, porte-parole  
Tél.: 0032 475 29 28 77  
Mail: [els.cleemput@minsoc.fed.be](mailto:els.cleemput@minsoc.fed.be)  
Twitter: [@Maggie\\_DeBlock](https://twitter.com/Maggie_DeBlock)